



Digne-les-Bains, le 10 décembre 2017

**Vigilance Orange Pluie, Inondations, Avalanches et
Vigilance Crue Jaune du Var dans le département des
Alpes-de-Haute-Provence**

Le département des Alpes de Haute Provence est placé par Météo-France en **vigilance orange** pour une alerte de **Pluie inondation, Avalanche et une vigilance jaune Crue du Var et vent à partir du dimanche 10 décembre 17h00 jusqu'à mardi 12 décembre 7 heures.**

Les pluies sont soutenues, on attend, en 24 heures, 40 à 80 litres d'eau au mètre-carré et jusqu'à 100 à 150 litres sur les hauteurs dans le département des Alpes de Haute Provence.

La limite pluie-neige remonte progressivement vers 1500 mètres en début de nuit, puis 1800 à 2000 mètres en seconde partie de nuit. Le risque d'avalanches devient très marqué sur tous les massifs du département des Alpes-de-Haute-Provence. Les équipements spéciaux restent obligatoires sur chaussées enneigées.

Ces précipitations abondantes ont une incidence sur les cours d'eau, en particulier le Var amont, qui est passé en « vigilance crue jaune » ce jour. Des risques de montée rapide et dangereuse des eaux ne sont pas exclus.

De plus, le vent de secteur Sud souffle sensiblement avec des rafales de 60 à 80 km/h, parfois 100 km/h en altitude.

A cet effet, il est notamment recommandé de fixer ou ranger dans un endroit protégé les objets sensibles au vent ou susceptibles d'être endommagés autour de la maison, sur le balcon et dans le jardin (pots, meubles de jardin, etc.).

Il convient d'éviter les déplacements non indispensables ainsi que les zones inondables.

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence | www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Le préfet des Alpes de Haute Provence recommande la plus grande vigilance

:

- Evitez les déplacements;
- Renseignez-vous sur les conditions de circulations auprès du centre régional d'information et de coordination routière;
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire en vérifiant l'état des routes sur le site <http://www.inforoute04.fr/>;
- Respectez les restrictions de circulation et de déviations qui pourraient être mises en place ainsi que les panneaux imposant le port des équipements spéciaux.

- Facilitez le passage des engins de déneigement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation;

Vous pouvez vous tenir informé sur l'évolution de la situation en consultant le bulletin de Météo France, soit sur le site internet : <http://france.meteofrance.com> ou en appelant le **32 50** et renseigner vous sur l'état des routes sur le site <http://www.inforoute04.fr>

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

| www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr